



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 3 mars 2022 -

Délibération n°3.1.03/03/2022 relative à l'harmonisation des horaires

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Harmonisation des horaires

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

*Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 17
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 19*

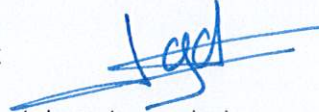
*Nombre de suffrages exprimés : 10
Contre : 3
Abstention : 9
Pour : 7*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, l'harmonisation des horaires, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 21 mars 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez



La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 05 AVR. 2022
	Transmise au recteur le : 05 AVR. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*

Harmonisation et synchronisation des emplois du temps à l'université Savoie Mont Blanc

1. Les enjeux de l'harmonisation / synchronisation

L'harmonisation de la durée des cours magistraux et des travaux dirigés, et leur synchronisation sur tous les sites de l'université visent à atteindre plusieurs objectifs détaillés *infra*. Les difficultés à les remplir se posent avec plus ou moins d'acuité selon les campus ou les composantes, mais les solutions mises en œuvre au niveau local n'y répondent que partiellement. Il a donc été nécessaire d'étendre la réflexion et la démarche au cadre général de l'université.

➤ **Étaler davantage les arrivées des usagers dans les restaurants universitaires et cafétérias pour réduire significativement les temps d'attente.**

L'augmentation continue des effectifs depuis plus de dix ans et la mise en œuvre du repas à 1 € pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité alimentaire¹, ont entraîné une hausse sensible du nombre de repas distribués², notamment dans les restaurants universitaires, donc des temps d'attente accrus. La réforme proposée vise à remplacer la vague méridienne actuelle, encore insuffisamment étalée malgré les efforts et initiatives des composantes, par deux vagues plus séparées dans le temps, en concertation avec le CLOUS qui apporte les garanties suivantes :

- Ouverture des RU et des cafétérias à 11h20 (la cafétéria de Jacob-Bellecombette demeure ouverte toute la journée) ;
- Fermeture des chaînes des RU à 13h45 et des cafétérias à 14h00 ;
- Fermeture des salles des RU à 14h15.

(voir annexe : données de fréquentation des RU)

➤ **Accroître la disponibilité des locaux d'enseignement, amphithéâtres et salles banalisées, pour faciliter l'élaboration des emplois du temps.**

Pour atteindre cet objectif, le dispositif proposé agit sur deux leviers :

- (i) L'ouverture de nouveaux créneaux le midi de manière que les salles puissent être occupées continuellement, du matin jusqu'au soir ;
- (ii) L'harmonisation de la durée des CM/TD et leur synchronisation pour faciliter les mutualisations entre composantes et départements, et supprimer les créneaux non utilisés en raison de durées d'activité pédagogique différentes.

¹ À l'USMB, 45 % des repas servis dans les restaurants sont des repas à 1 €.

² L'augmentation de la fréquentation des restaurants universitaires est de +31% entre sept.-dec. 2019 (déjà record de fréquentation) et sept.-dec. 2021.

- **Faciliter le partage d'activités pédagogiques (i) au sein d'un même site et (ii) entre les sites de l'université par le recours à l'enseignement comodal.**

L'harmonisation de la durée des activités et leur synchronisation sont un préalable à ce partage qui s'inscrit dans les objectifs des grands projets de l'établissement (individualisation des parcours et passerelles, interdisciplinarité, etc.) et répond à certains enjeux des composantes bi-localisées. L'université continuera d'investir dans les équipements nécessaires pour faciliter le recours à l'enseignement comodal.

2. L'organisation

- Les cours magistraux et les travaux dirigés ont une durée normalisée de 1h30.
- Les horaires de début et de fin sont identiques partout à l'USMB.
- Des pauses de 15 minutes sont matérialisées dans les emplois du temps entre deux séquences consécutives.
- L'enchaînement des séquences est le suivant.

Séquence 1 : 8h00 – 9h30

Séquence 2 : 9h45 – 11h15

Séquence 3 : 11h30 – 13h00

Voir remarque *infra*

Séquence 4 : 13h15 – 14h45

Voir remarques *infra*

Séquence 5 : 15h00 – 16h30

Séquence 6 : 16h45 – 18h15

Séquence 7 : 18h30 – 20h00

Voir remarque *infra*

- Les étudiantes et étudiants **ne sont jamais mobilisés** le même jour pour les séquences 3 et 4.
- Les enseignantes et enseignants **volontaires** ne sont mobilisés le même jour, pour les séquences 3 et 4 que de manière **exceptionnelle et en accord avec le directeur de la composante**.
- L'utilisation de la séquence 7 doit être limitée autant que possible et réservée en premier lieu aux activités transversales non obligatoires (par exemple cours de langues facultatifs) rassemblant des usagers issus de diverses formations.
- Une même étudiante ou un même étudiant ne peut participer à plus de cinq séquences dans une même journée (7h30) que de manière **exceptionnelle**
- Peuvent déroger à ce dispositif pour des raisons pédagogiques et d'organisation matérielle :
 - Les activités pédagogiques d'une durée supérieure ou égale à trois heures (travaux pratiques, projets, sorties sur le terrain) et/ou programmées le samedi matin ;
 - Les activités pédagogiques de l'alternance dès lors qu'elles ne sont pas communes avec des activités de cursus classiques ;
 - Activités sportives du département STAPS.

3. La mise en œuvre

- La mise en œuvre du dispositif appelle une concertation en amont de l'élaboration des emplois du temps pour répartir de manière homogène l'utilisation des séquences 3 et 4. Il s'agit ici de rendre effectif l'étalement des arrivées dans les restaurants universitaires et les cafétérias.
 - Ces concertations s'effectueront au niveau des composantes et des sites. *A minima*, les composantes d'un même site informent les autres de leurs décisions ;
 - On veillera à éviter qu'un même groupe termine systématiquement la matinée à 11h15 ou à 13h00.
- Pour étaler les arrivées sur les campus le matin, on décalera **systématiquement** le début des activités qui peuvent déroger au dispositif (alternance, travaux pratiques d'une durée supérieure ou égale à trois heures, etc.) de quinze ou trente minutes. Par exemple, les séances de travaux pratiques pourront débiter à 8h15 ou 8h30.

Dans la mesure du possible, on alternera un démarrage des enseignements à 8h00 et 9h45 pour une même promotion, notamment pour les promotions à fort effectif.
- Le **jeudi matin** sera réservé, en priorité, aux enseignements des UAI (hors UAI porteuses de parcours) et des enseignements des UA pouvant être partagés.
- Pour l'élaboration des emplois du temps, on gagnera à placer en premier les activités communes à plusieurs sites ou composantes (enseignement classique ou comodal).
- Les surréservations sont proscrites.

ANNEXE : données de fréquentation des RU analysées sur la période de septembre - décembre 2021, comparées à la même période de 2019 (année de référence avant la crise sanitaire).

Période allant de la semaine 38 à la semaine 49 soit sept-décembre				
En nombre de repas	2019	2021	Evolution	Part des boursiers sur le nombre total des repas 2021
site Annecy	46 058	63 496	37,9%	36,0%
site Chambéry	21 005	30 134	43,5%	56,0%
Site Bourget	59 843	73 084	22,1%	48,0%
Clous	126 906	166 714	31,4%	45,0%

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la présente délibération relative à l'harmonisation des horaires.